

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 mars 2013

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux tous présents, aux journalistes et au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 **Statutaire**

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 35 conseillères et conseillers, 9 excusés et 1 absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La lecture de l'ordre du jour n'étant pas demandée, Mme Despland ouvre la discussion. M. Gabioud demande que la présentation du plan directeur du CAD de M. Nicolas soit faite avant le préavis 2/2013.

La parole n'étant plus demandée, les membres du conseil acceptent l'ordre du jour modifié à mains levées à une large majorité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012 est faite par la secrétaire, Mme Céline Käser. Mme Despland remercie la secrétaire pour sa lecture et sa rédaction. Suite à cette lecture, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à mains levées à une large majorité.

Mme Despland lit la lettre de démission de la secrétaire du Conseil Communal, Mme Céline Käser et informe que l'élection se fera lors du prochain Conseil du 12 juin 2013.

Point 2 Préavis 1/2013 : Demande de crédit d'étude de Fr. 200'000.- pour la mise en séparatif du réseau d'eau usée – eau claire. Remplacement et extension du réseau d'eau potable, de défense incendie et du réseau des fontaines-quartier de la Ville et de la Tour (plan annexé).

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Thierry Dagaëff, rapporteur de la commission technique, et M. Cédric Böhlen, rapporteur de la commission des finances, viennent lire leurs rapports.

M Dagaëff intervient pour ajouter qu'il trouve dommage que le séparatif doive se faire dans l'urgence.

Mme Arber informe que la possibilité d'introduire le gaz est intégrée dans l'étude.

M. Gruaz demande si la Municipalité envisage de profiter des travaux pour enterrer les lignes électriques. Mme Arber répond qu'elles ne vont pas être forcément enterrées mais repensées ainsi que les lampadaires.

La discussion n'étant plus demandée.

- le dit préavis est accepté à l'unanimité (35 voix pour)

Point 3 Présentation du plan directeur du CAD

M. Roger Nicolas expose la situation actuelle du CAD à L'Isle et les possibilités d'extension. Cette présentation sera disponible sur le site internet de la commune.

M. Eric Hosttetler remercie M. Nicolas pour sa présentation. Toutefois, il remarque que de gros investissements sont prévus ces prochaines années. Il se demande si le financement de ses futurs travaux est compris dans le tarif actuel de 14 ct/KW. M. Nicolas explique que, pour l'instant, aucune réserve n'est disponible pour le CAD. Bien que trouvant la présentation assez claire, M. Gabioud demande des compléments sur le paiement des conduites. M. Nicolas explique que la collectivité paie une partie des frais du CAD au départ. Il rappelle que le compte du CAD fonctionne selon le principe des recettes affectées. La Municipalité a activé au bilan, sous le poste avance aux financements spéciaux, les charges des travaux.

Mme Donzé demande comment est répartie la facture payée par les utilisateurs. M. Nicolas dit que la consommation communale correspond au tiers de l'utilisation ; les deux tiers restants correspondent à la consommation des utilisateurs privés reliés au CAD.

M. Nicolas transmet qu'une augmentation de 3 ct/KW est étudiée.

M. Stocker demande si une autre option telle le solaire ou la pompe à chaleur est envisageable pour remplacer le mazout comme solution de réserve. Il souhaite également savoir de quelle manière la gestion du CAD pourrait être reprise par une entreprise externe. M. Nicolas lui répond qu'en raison de la proximité de la Venoge, il n'est pas possible de faire un sondage pour la pose d'une pompe à chaleur. M. Nicolas indique que la Municipalité n'envisage pas à l'heure actuelle de transférer la gestion du CAD à une entreprise externe.

Mme Vantalou demande dans quel délai le règlement va être rédigé et s'interroge sur la quantité de bois disponible dans la commune. M. Monnier prend la parole pour dire que le potentiel maximum du CAD est de 3000 m³ de plaquettes et que cette quantité représente entre 1000 et 1500 m³ de bois rond. L'Isle a la possibilité d'en couper 4000 m³ par année.

Au vu des possibilités d'extension du CAD, M. Stocker se demande si le choix de la capacité de la chaudière n'a pas été sous-estimé. M. Nicolas précise que sa présentation est une photo du moment. Le plan directeur du CAD permettra à la Municipalité de s'y appuyer lors des discussions pour les projets futurs.

Mme Donzé demande si, en dépit de l'agrandissement du réseau du CAD, les charges vont rester stables pour les utilisateurs actuels. M. Nicolas précise que le CAD n'est pas un compte déficitaire. Un gros investissement a été consenti pour sa mise en œuvre en 2004. Le prix initial du KW était de 12 ct, il a été augmenté de 2 ct/KW en 2011. Initiateur de ce projet, M. Nicolas soutient le CAD mais aucune décision d'extension supplémentaire n'a été prise. Les solutions doivent être étudiées au sein de la Municipalité. La première étude a été de partir du hangar à

copeaux pour aller chauffer le château. Les travaux En Chabiez ont permis d'élargir l'offre du CAD entre le bâtiment BASECO et la Cure. M. Nicolas n'exclut pas la possibilité d'assainir et d'arrêter.

En regard de la situation du CAD et de l'assainissement prévu pour 2017, M. Eric Hostettler demande à la Municipalité de faire des provisions afin d'anticiper les futures dépenses. M. Eric Hostettler ne souhaite pas que les utilisateurs doivent payer 17 ct/KW. M. Nicolas précise que le comparatif du KW entre une chaudière à mazout et une chaudière à bois n'est pas le même. Il ajoute qu'il est difficile de prévoir si le prix actuel de 14 ct/KW sera toujours rentable dans quelques années. Pour l'instant, la Municipalité réfléchit à une possible augmentation. M. Nicolas communique que la commune d'Avenches facture le KW au prix de 18 ct.

M. Chollet propose à la Municipalité de définir une vision à long terme et de prévoir des investissements pour installer des tuyaux liés au CAD dans les futurs travaux prévus au village afin de ne rien regretter dans quelques années.

Point 4 Préavis 02/2013 : Demande de dépense extra budgétaire de Fr. 45'888.90 pour le rachat d'une conduite privée du CAD et le solde de l'extension du réseau dans le quartier de la Ville.

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Cédric Böhlen, rapporteur de la commission des finances, vient lire son rapport.

Mme Vantalou demande si d'autres privés pourraient se raccorder sur cette conduite. M. Nicolas explique que le terrain de M. Matti est une zone constructible et que ces futures constructions pourraient se brancher sur cette conduite.

M. Gabioud demande si le financement du rachat de la conduite privée est compensé par les recettes fiscales ou par les recettes affectées du CAD. Comme mentionné dans le préavis, M. Nicolas confirme que cette conduite est remboursée par les recettes affectées du CAD.

Mme Donzé demande des précisions sur la politique de financement liée au raccordement du CAD et si les conditions sont identiques pour tout le monde. M. Nicolas explique que des conventions sont signées entre la commune et les propriétaires. Les participations aux fouilles, aux raccordements et aux participations à l'échangeur de chaleur y sont définies. N. Nicolas explique que les conditions ont évolué en fonction des prix exercés. La participation au raccordement se fait au KW tandis que celle de la fouille est calculée selon la longueur de celle-ci.

- le dit préavis est accepté à une large majorité (30 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contres)

Point 5 Rapport de la commission de Gestion : Les déchets

M. Eric Hostettler, rapporteur, vient lire son rapport.

Point 6 Postulat en vue de commémorer deux personnalités marquantes de l'Histoire qui ont vécu dans notre village.

Mme Despland se réfère à l'article 58 du règlement du conseil communal pour expliquer la fonction et la procédure du postulat. Elle précise qu'en premier lieu, c'est une invitation à la Municipalité d'analyser la demande du postulant.

Mme Vantalon vient lire son postulat.

M. Gruaz, co-auteur du postulat, invite les conseillers à revisiter le passé de notre village qui est un des plus beaux villages du canton.

Les conseillères et conseillers acceptent le postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition et à dresser un rapport (27 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre).

Point 7 **Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours**

Aucune information de la Municipalité

Point 8 **Communications du Bureau**

- Dates des conseils communaux 2013 :
Mercredi 12 juin, Mardi 29 octobre et Mardi 10 décembre.
- Félicitations à Mme Donzé pour la naissance de son petit Arnaud.
- La réponse à M. Piguet, Président de la commission des finances de la commune de Payerne, a été envoyée. Mme Despland remercie chaleureusement M. Chollet pour la rédaction de celle-ci.
- Suite à la demande de M. Matti, le bureau du Conseil communal s'est renseigné sur la nomination d'une commission de l'urbanisme ou du PGA dans les villages avoisinants. Il ressort que seules les communes de Pampigny et de Cossonay ont élu une commission de l'urbanisme. Le règlement relatif à la commission de Pampigny nous a été transmis. La commune de La Sarraz envisage la nomination d'une commission qui sera en charge de la révision du PGA. Cuarnens et Montricher n'en ont pas.
- Une nouvelle loi sur les communes entre en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Le bureau est chargé d'adapter cette nouvelle loi au règlement du Conseil communal.
- L'élection d'une nouvelle secrétaire se fera lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2013. Toute personne intéressée (interne ou externe du Conseil Communal) est priée de se manifester auprès de Mme Despland, présidente.
- Les vacances sont à venir chercher auprès de Mme Käser à la fin du Conseil communal.

Point 9 **Communications de la Municipalité**

- Mme Rime découvre son dicastère et prend connaissance des dossiers en cours avec motivation.
- Mme Arber communique que la Municipalité a donné son autorisation à des étudiants d'une école d'architecture pour s'inspirer du village de L'Isle dans leur projet de centre de musique. Leur travail sera présenté aux villageois au début de l'été.
- M. Bapst informe que l'assainissement des buttes de tirs est terminé, dans le budget alloué.
- M. Bapst a dû remplacer le tunnel de lavage à l'Auberge de la Balance ainsi que le frigo de l'abri PC.

- M. Bapst continue d'étudier les projets déjà entrepris dans le cadre de la sécurisation du village avant de répondre au postulat « Pour étudier la possibilité de sécuriser le passage piétons de la route du Mollendruz » de M. Genoud.
- M. Nicolas informe de la démission de Mme Valérie Faine qui est engagée en tant que secrétaire générale à la préfecture de Morges. Pour la remplacer, M. Emile Favre, actuel secrétaire communal de la commune de Tolochenaz, est engagé dès le 1^{er} juin 2013. Mme Jordan, secrétaire remplaçante, fera la transition en avril et mai 2013.
- M. Nicolas a participé aux séances d'information du développement touristique régional du district et du projet du centre aquatique de la ville de Morges. Lorsque la Municipalité se sera prononcée sur ces sujets, elle communiquera ses décisions au Conseil communal.
- La Municipalité cherche un porte-drapeau suite à la démission de M. Gruaz.

Point 10 Propositions individuelles

CAD :

- M. Cloux estime que le montant du rachat de la conduite privée du préavis 02/2013 correspond à l'équivalent de la consommation de chauffage annuelle de 6 villas neuves.

Cartes journalières CFF :

- M. Gruaz remercie vivement la Municipalité d'offrir enfin cette prestations aux L'islois.

Parc naturel régional du Jura vaudois :

- Mme Schafroth s'interroge sur la collaboration Arcam-Parc touristique du Jura. Mme Arber confirme qu'une meilleure visibilité et communication de l'intégration de L'Isle au Parc touristique du Jura doivent être améliorées. Elle reste ouverte à toutes propositions concrètes.

Sécurité des écoliers sur le chemin de l'école :

- Afin de répondre à la commission sécurité de l'ASISEVV, M. Dagaëff demande quelles options sont retenues par la Municipalité pour la sécurité des écoliers entre l'arrêt du bus et l'école. M. Nicolas répond qu'aucune mesure supplémentaire ne peut être prévue derrière le château. Par contre, l'arrêt du bus de La Poste est problématique. La Municipalité est en pourparlers avec Car Postal pour déposer les élèves à nouveau derrière le château. M. Nicolas profite pour nous communiquer son insatisfaction à ce que les élèves prennent les lignes de bus officielles. Certains élèves, sur ces lignes, sont susceptibles de circuler debout.

Invitations des jeunes de 18ans au Conseil communal :

- Mme Pitteloud propose que les jeunes de 18 ans reçoivent une invitation à venir assister au Conseil communal.

Déneigement des accès aux trottoirs :

- M. Dagaëff a constaté à plusieurs reprises que les accès aux trottoirs et à la place de la gare n'étaient pas déneigés. M. Bapst prend note et rendra les employés communaux attentifs à mieux se coordonner entre le passage du chasse-neige et le dégagement des trottoirs. En ce qui concerne la place de la gare, elle est en terrain privé. M. Bapst propose à M. Dagaëff d'exposer cette problématique au MBC directement.

Spectacle Jean de Léry :

- M. Freymond espère que de nouvelles dates seront proposées pour ce spectacle.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'assemblée. La séance est levée à 22h35.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente



Isabelle Despland



La Secrétaire



Céline Käser